

PROTÉGER VOS CLIENTS PRIVÉS

Face à la recrudescence des atteintes à leur sphère privée et à leurs intérêts, quels mécanismes de protection pertinents offrir à vos clients ?

Pr. Robert Anthony

Associé principal, Anthony & Cie, Family Office, Sophia Antipolis, Professeur à l'Université Saint Thomas, Miami

Philip Marcovici

Partner, Baker & McKenzie, Zurich

Pablo Alarcón

Managing partner of the tax department, Gomez-Acebo & Pombo, Madrid

Philippe Zumbrunn

Lic. Oec HSH, Etude Oberson, Genève

Simon Denton

Managing Director, Sovereign Corporate & Fiscal Services Limited, London

Arnaud de la Cotardière

Avocat associé, Linklaters, Paris

Jean-Paul Béraudo

Conseiller honoraire à la Cour de Cassation (France), Professeur associé à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Anthony Tugwell

Solicitor of the High Court of England, International Lawyer, Genève

Walter Stresemann

Managing Director, MeesPierson Intertrust, Genève

Thierry de Mitrì

Associé, Piaget & Associés, Lausanne

Alain Lorang

Avocat associé, Lorang & Wingerter, Luxembourg



- ▶ **Retenue à la source sur les intérêts**
- ▶ **Echanges d'informations fiscales**
- ▶ **Extension du blanchiment sur motifs fiscaux**
- ▶ **Effritement du secret bancaire en matière fiscale**
- ▶ **Aggravation de la responsabilité des conseillers**
- ▶ **Le trust offre-t-il encore une protection efficace ?**
- ▶ **La fonction protectrice de l'assurance-vie**
- ▶ **Les protections créées par les produits financiers structurés**
- ▶ **Les combinaisons de structures offshore et onshore**

MARDI 2 NOVEMBRE 2004

8H45 | **Pr. Robert Anthony**, Associé principal, Anthony & Cie, Sophia Antipolis, Professeur à l'Université Saint Thomas, Miami,

9H00 | **Philip Marcovici**, Partner, Baker & McKenzie, Zurich

10H00 | **Pablo Alarcón**, Managing partner of the tax department, Gomez-Acebo & Pombo, Madrid

11H00 |

11H30 | **Simon Denton**, Managing Director, Sovereign Corporate & Fiscal Services Limited, London

12H30 |

14H00 | **Arnaud de la Cotardière**, Avocat associé, Linklaters, Paris

15H00 | **Pr. Robert Anthony**

16H00 |

Allocution d'ouverture du Président de séance

RETENUE À LA SOURCE ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS FISCALES

Retenue à la source : quelles protections viables ?

Que signifie la directive européenne sur l'épargne pour les familles européennes ?
Quelles sont les implications de court, moyen et long terme ?
Assurance-vie, fondations, trusts, sociétés, dérivés et autres animaux : qu'est-ce qui marche et qu'est-ce qui ne marche pas ?

Transférer les actifs aux Etats-Unis ou à Singapour : est-ce efficace ? et est-ce dans l'intérêt d'une banque privée de participer à un tel mouvement ?
Quels sont les besoins réels des familles européennes ?

Echange d'informations : quelles alternatives efficaces ?

Le dispositif légal déjà en place
La directive : interprétation, exclusions, difficultés pratiques

Profils clients et alternatives viables

Pause-café

Assurance-vie et asset protection

Insurance related tax planning
The increasing role of life Insurance in asset protection, income and capital gains tax planning

Decontrolling offshore structures from taxation in one's home country
Case study illustrations

Déjeuner

AGGRAVATION DE LA RESPONSABILITE DU CONSEILLER

Les limites à l'assistance de vos clients en matière fiscale : le blanchiment

Que recouvre le blanchiment aujourd'hui ?
La "mondialisation" des mesures déployées contre le blanchiment

Protégez vos clients, mais n'oubliez pas de vous protéger vous-même

Responsabilité des conseils : sanctions applicables et solutions envisageables

Evolution de la responsabilité des conseils : l'impact de la loi Sarbanes-Oxley et ses influences en Europe
Aperçu des sanctions applicables dans les pays suivants : Etats-Unis, Suisse, Royaume-Uni, France, Italie

L'influence du droit international privé sur la responsabilité civile et pénale des conseils
Les solutions envisageables !

Fin de la première journée

MERCREDI 3 NOVEMBRE 2004

8H45 |

Allocution du Président de séance

LE TRUST : UN MÉCANISME DE PROTECTION PERTINENT ?

9H00 | **Jean-Paul Béraudo**, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation (France), Professeur associé à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

La résistance du trust : aspects de droit civil

Le trust dans l'organisation patrimoniale

- les avantages de la scission gestion/propriété/bénéfice
- protection à l'encontre de l'imprudence
- protection à l'encontre des créanciers
- protection face à la fiscalité

Le trust dans l'organisation successorale

- la compatibilité des droits applicables au trust et à la succession
- l'évolution de la jurisprudence française

10H00 | **Anthony Tugwell**, Solicitor of the High Court of England, International Lawyer, Genève

La résistance du trust : aspects de due diligence

Convention de La Haye sur les trusts du 1er juillet 1985 : position de la Suisse

Principes du droit européen du trust 1999

Avantage d'offrir un "one shop stop" avec le trust

Nature et types possibles de trusts

Recommandations des groupements internationaux, exigences légales et devoir de "due diligence" en matière du trust

Devoir d'identification du cocontractant (trustee)

Définitions du "bénéficiaire effectif" (ayant droit économique - ADE) du trust

Devoir d'identification du bénéficiaire effectif / ADE du trust

Documentation requise relative au trust et conservation par l'intermédiaire financier

11H00 |

Pause-café

SECRET BANCAIRE : UN MÉCANISME DE PROTECTION ÉRODÉ

11H30 | **Thierry de Mitri**, Associé, Piaget & Associés, Lausanne

L'extension de l'échange d'informations à travers les nouvelles Conventions de Double Imposition signées par la Suisse

La convention Suisse-Etats-Unis

La nouvelle convention Suisse-Allemagne

12H30 |

Déjeuner

14H00 | **Alain Lorang**, Avocat associé, Lorang & Wingerter, Luxembourg

Secret bancaire au Luxembourg : les limites et les risques à l'étranger

L'AVENIR DE LA PROTECTION DU CLIENT PRIVÉ

15H00 | **Philippe Zumbrunn**, Lic. Oec HSH, Etude Oberson, Genève

Produits financiers et retenue UE

Classification des instruments financiers dans le cadre de l'application de l'Accord Suisse-UE sur la fiscalité de l'épargne; être ou ne pas être soumis à la retenue UE

16H00 | **Walter Stresemann**, Managing Director, MeesPierson Intertrust, Genève

Conjuguer les solutions onshore et offshore

17H00 |

Fin de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions :

par tél : +41 22 849 01 11 ;

par fax : +41 22 849 01 10

par e-mail : info@academyfinance.ch

par courrier : Academy & Finance SA,
CP 6069, 16, rue Maunoir, CH-1211 Genève 6

Prix

1 journée :	1250 CHF	800 €
2 journées :	2250 CHF	1445 €
Prix HT (TVA : 7,6%)		

Tarifs dégressifs :

1 journée	2 ^{ème} inscrit -10%	3 ^{ème} inscrit -15%
2 journées	2 ^{ème} inscrit -15%	3 ^{ème} inscrit -20%

Inscription

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture.

Paielement

Par virement à l'ordre d'Academy & Finance SA, compte bancaire UBS Genève : compte en chf 240/325.206.01H ; compte en euros 240/325.206.02G avec la mention du numéro de facture.

Par chèque à l'ordre d'Academy & Finance SA. Les frais bancaires éventuels sont à la charge du participant.

Annulation

Les frais d'annulation sont de 250 CHF si la demande d'annulation est reçue plus de 15 jours avant la conférence. Ils seront de 500 CHF en cas d'annulation entre 15 et 2 jours avant la conférence. En revanche, si l'annulation parvient moins de 48 heures avant le début de la conférence, la totalité de l'inscription restera due. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera du.

Remplacement

Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 2 & mercredi 3 novembre 2004,
Mandarin Oriental du Rhône
Quai Turrettini, 1202 Genève
T + 41 22 909 00 00

Academy & Finance SA

16, rue Maunoir

CP 6069

CH-1211 Genève 6

T +41 22 849 01 11

F +41 22 849 01 10

E info@academyfinance.ch

www.academyfinance.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence « Protéger vos clients privés » et je choisis :

- le mardi 2 novembre 2004
 le mercredi 3 novembre 2004

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 22 849 01 11.

Nom et prénom

Fonction

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

E-mail

Oui, je désire recevoir vos programmes par e-mail

Je souhaite que mon nom ne figure pas sur la liste des participants affichée

Mode de paiement : chèque virement bancaire

Date Signature